Université Gustave Eiffel

OFIPE – Essentiel

N°52 – Mai 2025

L'insertion des diplômés de master

En chiffres

	Diplômés 2023
Effectif diplômés	1 163
Taux de poursuite d'études	11 %
Temps d'accès au premier emploi	3,4 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	59 %
Salaire moyen à l'embauche	2 281 €
Taux de chômage	12 %
Taux d'emploi stable	70 %
Part des PCS cadre	76 %
Part des PCS profession intermédiaire	20 %
Salaire moyen à 18 mois	2 484 €

Dix-huit mois après l'obtention de leur master en 2023, la plupart des diplômés sont présents sur le marché de l'emploi tandis qu'une minorité est en études. Toutefois, l'accès à l'emploi se dégrade, confirmant la tendance observée avec les promotions précédentes. En effet, le temps d'accès à l'emploi s'allonge et le taux de chômage est en hausse dix-huit mois après l'obtention du diplôme.

De plus, les conditions d'emploi des diplômés sont moins favorables que celles de leurs aînés : ils occupent moins souvent des emplois stables et de niveau cadre, au sens de la PCS de l'INSEE. Cette dégradation, également observée à l'échelle nationale pour l'ensemble des diplômés de master[1], est sans doute liée au ralentissement économique global qui impacte particulièrement les jeunes diplômés[2].

Evolution du taux de chômage à 18 mois depuis 5 ans

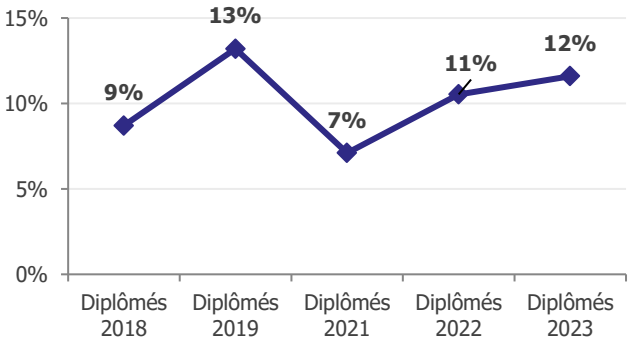

Evolution de l'accès au premier emploi en moins de 3 mois depuis 5 ans

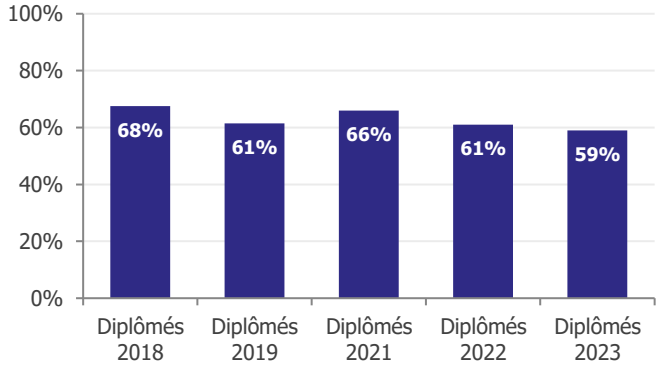

Définitions

Taux de poursuite d'études :
Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Accès au premier emploi :
- Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi.
- Part des diplômés accédant à l'emploi en 3 mois ou moins.

Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :
Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

Taux d'emploi stable :
Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadres et part des PCS professions intermédiaires :
Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure et profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

Salaire moyen à l'embauche :
Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 18 mois :
Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

L'emploi à 18 mois

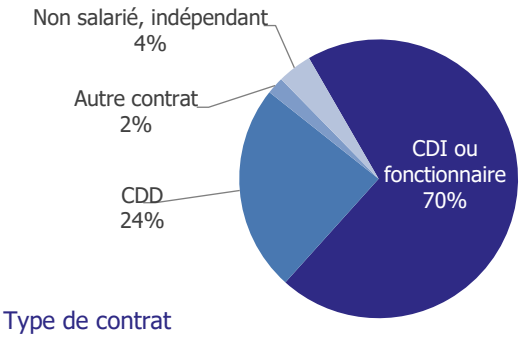

Type de contrat

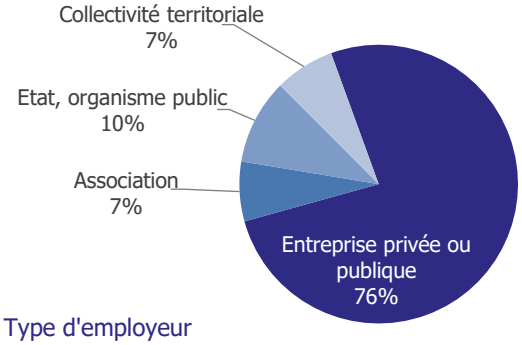

Type d'employeur

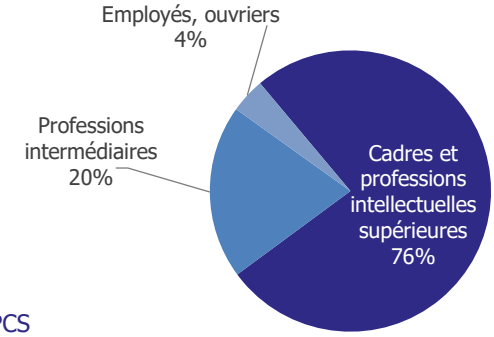

PCS

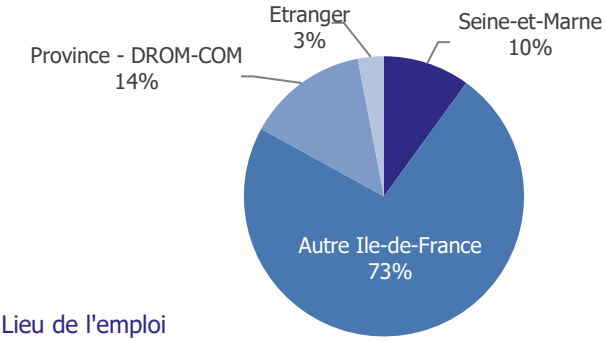

Lieu de l'emploi

Dix-huit mois après l'obtention du master, la grande majorité des diplômés occupent des emplois à durée indéterminée. Dans l'ensemble, les situations précaires (contrat d'une durée inférieure à six mois, intérim, statut d'intermittence, etc.) sont rares (6 %), toutefois elles concernent un quart des emplois à durée déterminée. Par ailleurs, les trois quarts des diplômés occupent des emplois relevant de la PCS des cadres selon la nomenclature de l'INSEE. Les créations d'activités sont pour leur part marginales : en effet, seuls 4 % des diplômés en emploi ne sont pas salariés. La quasi-totalité des diplômés exercent leur emploi à temps complet et majoritairement dans le secteur privé. Toutefois, les débouchés dans le secteur public d'une part, et dans le secteur associatif d'autre part, sont en hausse (respectivement + 5 points et + 2 points).

Adéquation de l'emploi
Avis des diplômés sur une échelle en 4 points

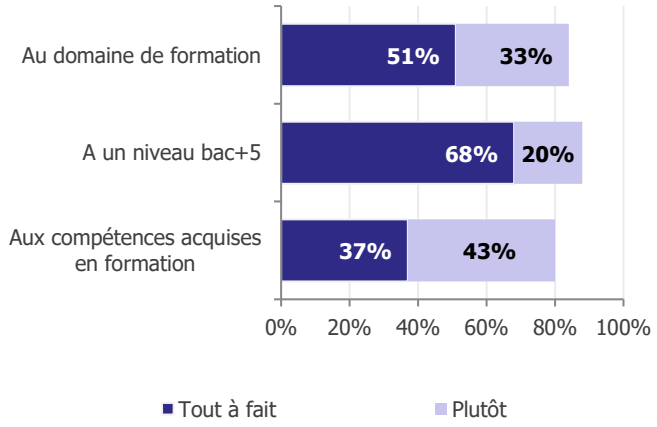

La région francilienne concentre la plupart des emplois (huit diplômés sur dix), toutefois, 14 % des diplômés travaillent en province et c'est principalement le cas d'étudiants qui en sont originaires. Comme pour les diplômés 2022, les emplois à l'étranger sont marginaux, y compris parmi les étudiants internationaux.

Comparativement à la promotion précédente, les diplômés 2023 connaissent des conditions d'emploi moins favorables, en matière de stabilité comme de niveau de qualification des emplois. Pourtant, l'avis des diplômés sur l'adéquation de leur emploi avec leur formation reste positif, et ce, dans la même mesure que leurs aînés : la grande majorité estime occuper un emploi correspondant à un niveau master et dans leur domaine de formation. De plus, la plupart considère mettre en œuvre dans leur emploi les compétences acquises pendant le master.

La dégradation des conditions d'insertion concerne tous les domaines d'études, y compris les diplômés scientifiques qui connaissent historiquement l'insertion la plus favorable. En effet, leur accès à l'emploi est moins rapide et leurs emplois sont moins souvent stables et qualifiés au sens de la nomenclature des PCS de l'INSEE. Néanmoins, dix-huit mois après le diplôme, le taux de chômage des diplômés de Sciences, technologies, santé reste faible et leurs conditions d'emplois sont toujours plus favorables que celles des diplômés issus des autres domaines d'études. En particulier, ils perçoivent les rémunérations les plus élevées. Au-delà de la conjoncture, les conditions d'insertion favorables des diplômés scientifiques sont liées aux secteurs d'activité dans lesquels se trouvent les débouchés de leurs formations[3].

Ainsi, parce que leurs débouchés se situent plus souvent dans des secteurs porteurs ou en plein essor (informatique, technologies industrielles, etc.), ces diplômés ont plus de chances de connaître des situations professionnelles favorisées.

A l'inverse, les diplômés de master en Art, lettres, langues connaissent les situations les moins favorables et leur insertion est la plus impactée par la mauvaise conjoncture. Dix-huit mois après le diplôme, un actif sur cinq est au chômage et parmi les diplômés en emploi, les situations précaires ne sont pas rares (11 % des diplômés en emploi). Autre signe de dégradation, ces diplômés se montrent plus critiques que les diplômés des autres domaines quant à leur satisfaction dans l'emploi, et celle-ci recule par rapport aux diplômés 2022. La moins bonne insertion des diplômés en Arts, lettres, langues est à rapprocher des débouchés plus incertains auxquels mènent les formations (manque d'offres d'emploi dans le domaine, précarité des postes proposés, etc.). Autre piste explicative : la moindre valorisation sur le marché de l'emploi des aptitudes et compétences par ces diplômés[4].

La plupart des diplômés 2023 ont connu une expérience professionnelle pendant leur deuxième année de master (95 %). Si pendant longtemps, par rapport au stage, l'apprentissage offrait des avantages en matière d'accès à l'emploi, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Et ceci va sans doute de pair avec le fait qu'apprentis et stagiaires sont recrutés dans la même mesure dans la structure qui les a formés (près de quatre sur dix). Néanmoins, les ex-stagiaires occupent moins fréquemment des emplois stables que les apprentis, et ce, dès l'embauche sur le premier emploi. Ceci contribue probablement à expliquer l'évolution salariale plus avantageuse des ex-apprentis.

Insertion selon le domaine de formation

	Arts, lettres, langues	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies, santé
Effectifs diplômés	106	343	329	385
Taux de poursuite d'études	14 %	5 %	12 %	14 %
Temps d'accès au premier emploi	3,3 mois	3,1 mois	3,5 mois	3,6 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	52 %	63 %	56 %	59 %
Salaire moyen à l'embauche	1 909 €	2 282 €	2 209 €	2 411 €
Situation à 18 mois :				
Taux de chômage	21 %	15 %	8 %	9 %
Taux d'emploi stable	53 %	75 %	57 %	80 %
Part des PCS cadre	42 %	76 %	72 %	87 %
Part des PCS profession intermédiaire	36 %	21 %	23 %	12 %
Salaire moyen à 18 mois	2 067 €	2 520 €	2 412 €	2 573 €

Insertion selon le régime d'inscription en master

	Diplômés en apprentissage	Diplômés en formation initiale classique ayant réalisé un stage
Effectifs répondants	468	361
Taux de poursuite d'études	8 %	12 %
Temps d'accès au premier emploi	3,5 mois	3,1 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	59 %	60 %
Salaire moyen à l'embauche	2 324 €	2 239 €
Situation à 18 mois :		
Taux de chômage	11 %	11 %
Taux d'emploi stable	73 %	68 %
Part des PCS cadre	78 %	76 %
Part des PCS profession intermédiaire	19 %	18 %
Salaire moyen à 18 mois	2 519 €	2 451 €

Les études après le master

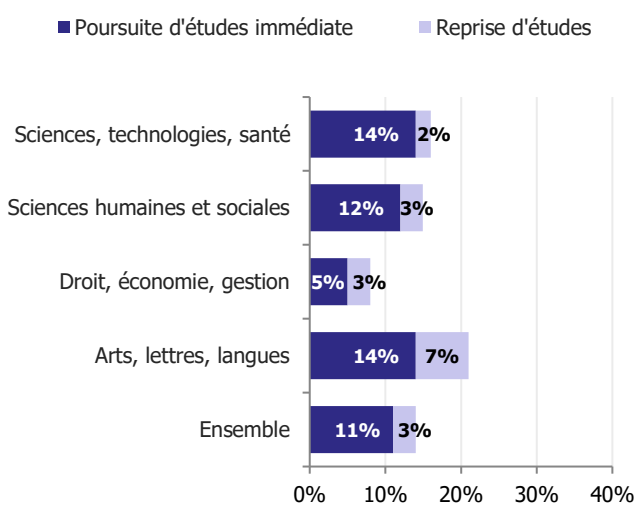

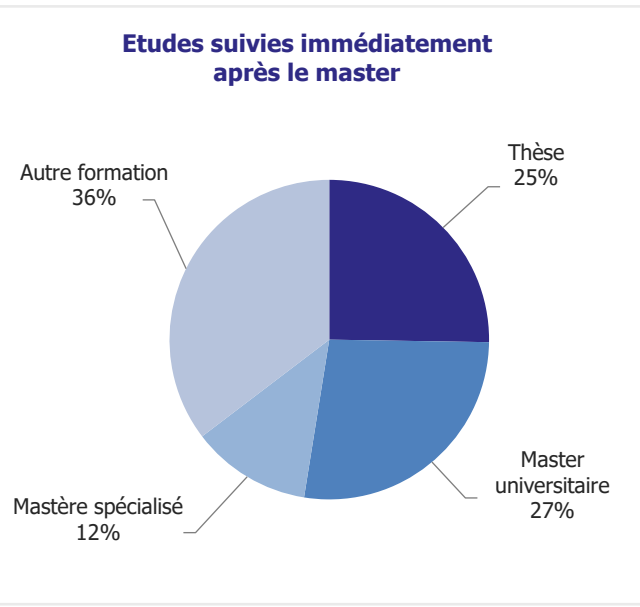

Après l'obtention du master, 14 % des diplômés ont prolongé leur parcours de formation, soit dans la même mesure que les promotions précédentes : 11 % des diplômés se sont inscrits immédiatement dans une formation après le master et quelques étudiants ont repris leurs études après une interruption (3 %). Lorsqu'ils poursuivent des études, un quart des diplômés s'orientent en thèse et c'est encore plus souvent le cas des diplômés de Sciences, technologies, santé ; domaine dans lequel les diplômés sont historiquement nombreux à s'orienter vers ces poursuites d'études attendues (41 %).

Les masters universitaires représentent un autre quart des poursuites d'études et ce taux est en forte hausse comparativement aux diplômés 2022 (27 % contre 18 %). C'est le cas dans tous les domaines d'études mais particulièrement en Sciences humaines et sociales où cette voie représente près d'une poursuite d'études sur deux. Le contexte économique morose fait possiblement parti des facteurs explicatifs : en effet, se réinscrire en master est une manière de différer son entrée sur le marché de l'emploi et d'éviter le chômage. De plus, cumuler les diplômes pour multiplier les expériences professionnelles (stage/apprentissage) peut s'avérer stratégique en vue de faciliter l'insertion. Enfin, il est possible que la hausse des inscriptions en master soit liée à la mise en place de la plateforme MonMaster la même année. En effet, en centralisant et simplifiant la saisie des vœux de poursuite d'études en master, la mise en œuvre de ce nouvel outil a sans doute favorisé les candidatures.

En définitive, les trois quarts des inscrits dans une formation immédiatement après le master ont validé leur année. De plus, un quart des diplômés ayant poursuivi leurs études ont obtenu un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master l'année suivante.

1. Le taux d'emploi salarié en France des diplômés de 2023 de master et de licence professionnelle à 6 et 12 mois, Note flash du SIES n°34, MESRI, décembre 2024.

2. La situation du marché du travail au 4 e trimestre 2024, DARES.

3. Les diplômés de master universitaire ont-ils tous les mêmes débuts de vie active ? CEREQ Bref, n° 456, septembre 2024.

4. Les chiffres des lettres. L'insertion des diplômés de lettres et sciences humaines, CEREQ Bref, n°274, mai 2010.

Source et méthodologie

Source :
Enquête téléphonique et électronique, 18 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :
Diplômés de master en 2023 (hors formation continue), soit 1 163 diplômés.

Taux de réponse :
75 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :
L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes après le master, soit 849 diplômés.

Définitions

Taux de poursuite d'études :
Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :
Part des diplômés inscrits dans une formation après une année d'interruption.